



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

**Concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité
Présentation des collections**

Session 2022

Table des matières	Page
I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A. <i>Épreuve d'admissibilité</i>	3
B. <i>Épreuves d'admission.....</i>	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	4
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	4
IV. LE JURY.....	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	4
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	4
V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	5
A. <i>LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.....</i>	5
B. <i>L'EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	5
C. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....</i>	6
VI. LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Selon les articles 1, 3 et 4 de l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère de la culture, les concours externe et interne comprennent une phase d'admissibilité et une phase d'admission. Toutes les épreuves sont communes aux concours interne et externe.

A. Épreuve d'admissibilité

La phase d'admissibilité comporte les épreuves suivantes :

Epreuve n° 1 :

Rédaction d'une note proposant des solutions opérationnelles argumentées, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé par l'arrêté d'organisation.

Durée : 4 heures ; coefficient 4.

Cette épreuve vise à évaluer l'expertise métier, la transversalité et les capacités du candidat à analyser, à synthétiser et à proposer des solutions opérationnelles argumentées. Le dossier ne peut excéder 30 pages.

Epreuve n°2 :

Epreuve orale d'histoire de l'art et des techniques composée d'une ou plusieurs questions correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé par l'arrêté d'organisation. L'épreuve consiste en un exposé de cinq minutes suivi d'un échange. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents. Chaque document ne peut excéder une page.

Durées : Préparation : 20 minutes, oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation ; coefficient 2.

B. Épreuves d'admission

La phase d'admission comporte une épreuve orale de cas pratique consistant, à partir d'un dossier technique de 10 pages maximum, en la présentation de la conduite ou de la gestion d'un projet faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques.

Dans la branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, l'épreuve porte pour chaque domaine d'activité :

- soit sur un sujet d'exposition dans un espace déterminé, les contraintes et les moyens nécessaires à sa réalisation ;
- soit sur la visite et l'observation d'une installation dans un lieu déterminé (jardin, salle d'exposition...) suivies de l'analyse des principales caractéristiques du projet, la présentation et la critique des modes de gestion.

Cette épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à élaborer, réaliser ou mettre en place des projets d'établissement ou d'ateliers, l'expertise dans une branche professionnelle et dans un domaine d'activité, les compétences de coordination d'équipes et de projets, les aptitudes au management ainsi que sa capacité à s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies.

Durée de l'épreuve : préparation : 2 heures, épreuve : 45 minutes dont exposé : 20 minutes maximum et échanges avec le jury : 25 minutes minimum ; coefficient 5.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 8 novembre 2022 au 13 décembre 2022.
Dates de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 1 ^{er} juin 2023
Dates de l'épreuve orale d'admissibilité	12, 13, 14, 19, 20, 21, 22 et 23 juin 2023
Date de la réunion d'admissibilité	23 juin 2023
Dates de l'épreuve d'admission	Du 16 au 20 octobre 2023
Date de la réunion d'admission	Le 20 octobre 2023

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, directeur du musée de Port-Royal des Champs Magny-Les-Hameaux.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, responsable du service de la muséographie et des expositions temporaires, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye, vice-présidente ;

- Monsieur David BELLIARD, chef de travaux d'art de classe normale, régisseur responsable des ateliers de restauration, centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine ;

- Madame Céline BLONDEL, cheffe de travaux d'art de classe normale, responsable de l'atelier de dorure, restauratrice de bois dorés, département mobilier objets d'art, établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Concernant l'épreuve écrite :

Aucun candidat du concours interne ne s'est réellement démarqué dans le traitement du sujet. Le sujet a été dans l'ensemble correctement compris, les candidats y ont répondu, mais un regard plus objectif et une prise de recul aurait été souhaité.

La majorité des candidats interne a vraisemblablement été préparé à cet écrit, certainement par les formations proposées. Il est recommandé aux candidats de s'approprier le sujet et d'éviter les phrases introductives et de conclusions systématiques.

Il est apprécié un traitement du sujet de façon synthétique. Les candidats ne doivent pas se noyer dans les exceptions et les particularités. Le jury a été attentif à la structure de l'écrit.
Les candidats veilleront à rendre un écrit lisible.

Les membres du jury sont conscients que cette épreuve est assez éloignée des missions qui peuvent être confiées aux futurs agents en poste au ministère de la culture. Cependant elle permet d'apprécier le niveau des candidats, de voir s'ils peuvent être source de proposition, s'ils présentent un esprit de synthèse, et s'ils sont capables de gérer les projets dans leur entièreté et leur complexité ainsi que d'exploiter un certain nombre de données.

Cette ouverture d'esprit est essentielle pour la gestion des projets que les candidats pourront avoir à porter dans leurs fonctions futures en tant que chef de travaux d'art.

Sur l'ensemble des candidats (interne et externe) un seul candidat (externe) présentait ce regard global.

Concernant l'épreuve orale :

Il est demandé aux candidats de commenter un sujet en s'appuyant sur quelques visuels.

Le candidat doit résister la période d'histoire de l'art des visuels, en définir les grands axes. Il peut également faire une analyse des visuels qui lui sont proposés.

Il est attendu des candidats des connaissances des matériaux et des techniques en lien avec les problématiques de présentation des collections.

Certains candidats particulièrement stressés par cette épreuve ont été surpris que le temps passe « si vite ». Il est important que le candidat gère son temps et sache se repérer dans cet espace-temps.

4 à 5 candidats se sont démarqués favorablement sur cette épreuve.

B. L'EPREUVE D'ADMISSION

Il est demandé une analyse d'un dossier technique d'exposition.

Le candidat devait résister le propos de l'exposition, en faire une description et réaliser une analyse critique de la scénographie. Il devait apporter ces préconisations en terme de présentation et conservations des œuvres dans cette exposition.

Il est demandé aux candidats de connaître les différentes phases de conception d'une exposition, de connaître les matériaux constituant les œuvres, les risques qu'une présentation des œuvres peut engendrer sur leur bonne conservation.

Nous avons pu constater deux types de candidats : ceux déclinant uniquement la partie relative à la présentation des œuvres et la conservation préventive et une autre partie des candidats traitant les deux parties. Il est apparu assez nettement que peu de candidat connaissait les différentes phases d'organisation d'une exposition ainsi que les documents qui peuvent y être associés, ou alors ces connaissances étaient principalement théoriques.

Le sujet étant vaste et le temps imparti à l'épreuve concis, les membres du jury ont apprécié les candidats ayant une organisation dans leur présentation.

En plus d'une introduction et d'une conclusion, un découpage en trois parties traitant les contraintes et les moyens à mettre en place aurait été souhaité dans les domaines suivants :

- Différentes phases de conception d'une exposition
- Analyse critique de la scénographie présentée
- Présentation des œuvres.

C. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Les membres du jury constatent que sur l'ensemble des candidats qui se sont présentés à ces concours, une bonne moitié d'entre eux présentait les compétences requises pour l'obtention de ces derniers.

D'une façon générale il est attendu des membres du jury un échange de professionnel à professionnel. Certains candidats ont semblé baisser les bras avant même les épreuves. Attitude surprenante, alors même que le candidat réalisait une prestation correcte et que ce concours n'avait été proposé depuis dix ans.

Les membres du jury n'ont pas constaté une grande disparité de niveau entre les candidats inscrits au concours interne et les candidats inscrits au concours externe.

La majorité des candidats s'est préparée à ce concours.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 2 pour la concours externe et 5 pour le concours interne.

Externe :

		Admissibilité		Admission			
		Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire	
Femmes	23	21	4	1	1	1	0
Hommes	12	11	3	3	3	1	1
Total	35	32	7	4	4	2	1

Nombre de désistements : 3

Seuil d'admissibilité : 10,33 sur 20.

Amplitude des notes : de 4 à 16 sur 20.

Seuil d'admission sur liste principale : 14,27 sur 20.

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 10,63 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,18 à 16 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 5,71 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 6,25 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 50 %.

Interne :

		Admissibilité		Admission		
		Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire
Femmes	25	25	13	8	8	0
Hommes	34	32	18	9	9	5
Total	59	57	31	17	17	5
						6

Nombre de désistements : 2

Seuil d'admissibilité : 11,33 sur 20.

Amplitude des notes : de 4,67 à 16,67 sur 20.

Seuil d'admission sur liste principale : 12,55 sur 20.

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 11,82 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,18 à 16,37 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 8,47 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 8,77 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 29,41 %

Madame Anabelle PALIGNAC
Vice-présidente du jury